

COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION ?

Plusieurs solutions existent pour financer votre formation, qui vont dépendre de votre situation professionnelle :

Vous êtes salarié ?

Votre formation est financée par votre entreprise ou par des fonds gérés par les OPCO (<https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>) via :

- *Le plan de développement des compétences :*

Dans le cadre du plan de développement des compétences, les actions de formation inscrites sur le plan sont à l'initiative de l'employeur, cela concerne les actions :

- D'adaptation au poste de travail ou liées à l'évolution des emplois et au maintien dans l'emploi dans l'entreprise.
- Le développement des compétences des salariés.
- Les formations obligatoires liées à la Santé et à la Sécurité des salariés

- *Le dispositif FNE-Formation :*

Ouvert à toutes les entreprises, en priorité les TPE-PME, le FNE-Formation est une aide financière permettant d'accompagner la formation des salariés pour faire face aux transitions structurelles en cours et à venir. Les entreprises bénéficient d'une prise en charge des coûts de formation. Découvrez si vous êtes éligible à l'aide et les démarches précises à réaliser. Le FNE-Formation vise à encourager l'acquisition de compétences nouvelles et à renforcer l'employabilité de vos salariés au regard de quatre axes :

- Les transitions numériques
- Les transitions écologiques
- Les transitions alimentaires et agricoles
- Les projets de formation répondant aux besoins conjoncturels liés aux grands événements sportifs (Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024...)

Cela peut concerner Tous les salariés, indépendamment de leur catégorie socioprofessionnelle ou de leur niveau de diplôme, à l'exception des salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, sont concernés. Une attention particulière est portée aux salariés seniors (55 ans et plus).

Vous êtes un travailleur non salarié ?*

Dirigeant, président, profession libérale et autoentrepreneur.

Votre formation peut être financée par :

- Les fonds d'assurance formation (FAF)
- Votre OPCO (<https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr>)
- Vos fonds propres

Vous êtes demandeur d'emploi ?

Vous avez plus de 26 ans, renseignez-vous auprès de votre conseiller France Travail, votre formation peut être financée par :

- L'aide individuelle à la formation (AIF)
- L'aide individuelle régionale vers l'emploi (AIRE)
- Vos fonds propres

Vous avez moins de 26 ans, vous pouvez vous renseigner auprès de la Mission Locale.

Vous êtes salarié mais votre démarche est personnelle ?

Vous êtes salarié mais vous souhaitez financer votre formation sans passer par votre entreprise ? Vous pouvez réaliser votre formation hors temps de travail, sur vos fonds propres.

Vous êtes une personne en situation d'handicap ?

- Retrouvez toutes les aides financières proposées par l'AGEFIPH dans la rubrique « Nos services et aides financières » :
<https://www.agefiph.fr/personne-handicapee#nos-services-et-aides-financieres>
- Pour les aides à la formation de l'AGEFIPH des personnes handicapées dans le cadre du maintien dans l'emploi, c'est ici :

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-la-formation-des-personnes-handicapees-dans-le-cadre-du-maintien-dans-lemploi>

- Pour vous renseigner sur le financement des formations professionnelles pour les personnes en situation d'handicap avec une RQTH ou sans RQTH, c'est ici :
<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle/le-financement-des-formations>